

Compte-rendu

Séance du 19 novembre 2021

L'an 2021 le 26 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation sociale liées à l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de POULET Françoise, Maire

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : GUILLEMIN Sandra, Mme HAUDRECHY Julie, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie MM : GODEFROY Jean-Louis, MARAIS Mathieu, POULET Alain, LESNIAK Ladislav ROLLAND Éric, RAIMBAUX Cédric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) ayant donné procuration : ICORD Fabienne à M. MARAIS Mathieu, ROBATEL Loïc à GODEFROY Jean-Louis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 15/11/2021

Date d'affichage : 15/11/2021

A été nommée secrétaire : Mme HAUDRECHY Julie

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Fixation du coût scolaire pour l'année 2021

Madame le Maire communique le calcul du montant du coût scolaire : 672 euros par enfant

Afin de pouvoir facturer aux communes voisines, Madame le Maire propose une augmentation plus modérée de ce coût scolaire : soit 620 euros par enfant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Recensement de la population en janvier 2022 : rémunération du coordonnateur et du recenseur

Madame le Maire précise que suite au congé maternité du coordonnateur initialement nommé, un nouveau coordonnateur doit être nommé. Madame le maire propose Madame BURET Sophie, secrétaire de mairie.

Madame le Maire a reçu une candidature pour le poste d'agent recenseur : madame Joëlle GONDARD.

Sachant qu'en 2015, le coordonnateur avait reçu 200€, et les deux agents recenseurs 700€ chacun. Soit un total de 1600€ Madame le Maire propose de répartir la rémunération comme suit :

- 300€ pour le coordonnateur et 800€ pour l'agent recenseur, soit 1100€ au total.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité tant pour la nomination du coordonnateur et de l'agent recenseur que pour la rémunération de ceux-ci.

Approbation de la nomenclature comptable M57 et du Compte Financier Unique

La DGFIP nous informe d'un changement de référentiel de droit commun pour toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vote du taux de la taxe d'aménagement

Chaque année, fin novembre, les conseillers municipaux sont consultés sur le taux de la taxe d'aménagement. Madame le Maire précise qu'à ce jour, le taux de la taxe d'aménagement communal est de 1,5 % ; les taux s'étalent de 1 à 5% et ne peuvent être inférieur à 1%.

Madame le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse et vote à l'unanimité pour maintenir le taux à sa valeur actuelle de 1,5%.

Demandes de subventions des associations de la commune

Le Comité des Fêtes a présenté une demande de subvention, sachant que cette année il organise le téléthon et a mis en place la plantation de pommiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde sur l'attribution d'une subvention de 1000€ au Comité des Fêtes.

Mr SAUGERON, membre du bureau s'abstient de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 14 voix pour et 1 abstention.

Demande de subventions des associations extérieures à la commune

Madame le Maire communique les demandes de subventions puis consulte les élus :

- APF France handicap,
- Association de prévention routière,
- AFM Téléthon,
- Fédération des aveugles de France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Modification du statut du SIADEP et nomination d'un deuxième suppléant

Suite à la reprise du SIADEP par l'agglomération du pays de Dreux, leurs statuts ont changé : 2 suppléants sont nécessaires. Madame le Maire sollicite les conseillers et monsieur MARAIS Mathieu se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur MARAIS comme suppléant.

Nomination du régisseur remplaçant

Madame MOREL étant en congé maternité, le Conseil Municipal doit nommer un régisseur remplaçant.

Madame Le Maire propose que Madame BURET Sophie, secrétaire de Mairie remplaçante de Madame MOREL Clémentine, soit nommée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour la nomination de Madame BURET au poste de régisseur.

Vote des frais d'étude d'architecte pour les travaux de la mairie

Monsieur POULET, adjoint, présente à l'assemblée délibérante l'étude réalisée par l'architecte pour le projet d'aménagement des locaux de la mairie.

Madame Le Maire précise que des frais d'étude d'architecte sont de 5550 euros TTC.

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers sur les différentes hypothèses présentées par plans. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour le paiement des frais d'étude de l'architecte.

Autorisation à Madame le Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Madame le Maire rappelle aux conseillers que cette délibération permet de lancer les investissements prévus avant que le budget primitif 2022 soit accepté dans la limite du pourcentage autorisé par la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.

Projets d'investissement pour 2022

- Vélodrome : Monsieur POULET, informe qu'il est dans l'attente des devis.
- Réfection du plafond de la salle polyvalente.
- Isolation thermique de la salle du Lavoir.
- Remise en état des logements n°2 et n°3 du Moulin Fossard
- Démolition de la maison Julien

Monsieur GODEFROY expose au Conseil Municipal que le dossier est, actuellement, entre les mains du tribunal administratif et qu'il faudra attendre son accord pour la démolition

- Réparation du sol de la classe des grandes.
- Travaux de voirie

Monsieur ROLLAND, adjoint, présente au Conseil Municipal les projets de travaux de voirie pour l'année 2022, à savoir :

- Pléwilliers côté droit, enrobé
- Le Plessis la mare, consolider la rive côté mare et enrobé
- Baine, enrobé
- Canada – La Noé, enrobé
- La Noé, recouvrement
- La salle du lavoir-pont, enrobé

- Travaux de voirie : sécurisation de RD939

Monsieur ROLLAND, présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation de la RD939, à savoir :

l'installation d'un feu à récompense couplé à un radar pédagogique Les membres du Conseil donnent leur accord pour ces travaux qui seront votés en décembre.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poêle à granulés sera installé dans le logement. situé route de Verneuil fin décembre.
- Les élèves de plus de 6 ans iront à la piscine de St Rémy de mars à juin 2022. Soit 11 séances pour un coup global d'environ 2500€ de frais engagés par la commune.
- Cette année, suite à la crise sanitaire, le repas des anciens n'a pu avoir lieu (nous espérons pouvoir le reporter au mois de mars). Bien sûr la commune fêtera Noël pour ses séniors de 70 ans et plus et remettra un cadeau.
- La mairie sera fermée du 24 décembre 2021 au 22 janvier 2022 inclus.
- Les vœux du Maire auront lieu le 22 janvier 2022.
- Madame le Maire informe que l'AM28 a donné son accord pour le recrutement d'un service civique mais qu'il n'y a pas encore de candidat pour le moment.

Fin de séance à 22h30